

## Implantation d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable

### Mémoire présenté par Pierre-Alain Marcoux

Je suis un résidant de Plessisville, copropriétaire des entreprises Ferme Forestière R. Marcoux inc. et Les Forestiers Marcoux et Fils inc. lesquelles possèdent des terrains dans les municipalités de St-Ferdinand et de Ste-Sophie qui sont visés par l'implantation d'éoliennes dans ce projet. Je suis ingénieur forestier et, bien qu'ayant travaillé à l'extérieur durant mes études, j'œuvre professionnellement dans la région depuis ma graduation en 2004. Je tire mon revenu de l'exploitation de mes entreprises et de leurs activités (foresterie et acériculture), principalement dans la municipalité de St-Ferdinand mais aussi dans les alentours. Je connais bien la région puisque c'est celle de mon enfance et j'y suis attaché par mes racines familiales. C'est pour ces raisons et une multitude d'autres que ma conjointe et moi avons choisi d'y élever notre famille.

J'ai évidemment des intérêts personnels dans ce projet. Le fait que des terrains appartenant à mes entreprises soient visés par le projet constitue une occasion inespérée pour un jeune entrepreneur comme moi. Initialement acquis afin d'y exploiter la forêt, l'implantation d'éoliennes permettrait de tirer un revenu appréciable de sites au potentiel souvent moindre par leurs caractéristiques, sans compromettre la réalisation des activités traditionnelles sur le reste du terrain (forêt, agriculture et acériculture). Il est à noter que les superficies de terrains utilisées pour ce projet sont minimales par rapport aux superficies productives que je possède et encore plus par rapport à celles des municipalités concernées ne diminuant que très peu la capacité de production du territoire pour la foresterie et l'agriculture. De plus, l'implantation de nouveaux chemins d'accès permettra un accès plus facile à la ressource forestière, élément capital dans l'exploitation rentable de la forêt.

Mes activités d'exploitation sont, depuis le tout début, respectueuses de l'environnement et des saines pratiques d'intervention dans le milieu forestier. Cependant, la précarité du contexte forestier d'aujourd'hui ne nous permet pas les dépenses requises pour réaliser l'ensemble des travaux forestiers souhaitables qui constitueraient des investissements pour le futur. Par contre, l'arrivée d'une source de revenu complémentaire générée par la venue du parc éolien permettrait de hausser le niveau de l'exécution des travaux et l'amélioration de mon capital forestier ainsi que celui de tous les propriétaires de la région qui seraient comme moi incité à investir dans leur forêt. Le capital forestier est une source de revenu non négligeable pour plusieurs particuliers ou entreprises et un élément d'activité économique de premier plan aux côtés de l'agriculture. De plus, étant moi-même une relève active au sein d'une entreprise forestière et agricole familiale, je suis à même de constater à quel point la diversification des revenus et la rentabilité constituent des facteurs importants dans la décision de reprendre ou non une entreprise. Cette relève, qui fait souvent cruellement défaut,

profitera assurément du coup de pouce, qu'elle soit plus ou moins avancée que moi dans la prise en charge des activités entrepreneuriales.

J'aimerais maintenant orienter mon argumentation vers un autre niveau. La venue des éoliennes dans notre milieu s'inscrit dans une politique gouvernementale. Celle-ci, amènera des parcs semblables dans d'autres localités du Québec et permettra à la province de se positionner avantageusement dans la production d'énergie verte et renouvelable en Amérique du Nord. Cette optique me réjouit et j'ai la conviction que des efforts considérables ont été consentis afin de rencontrer cet objectif. Il y eut notamment l'obligation pour les promoteurs d'inclure un contenu québécois dans leur projet, ce qui a résulté en la spécialisation de certaines entreprises d'ici et la venue de nouveaux constructeurs en sols québécois. Ceux-ci seront à même de profiter de cette tendance d'énergie verte lors de travaux futurs ailleurs, donnant un nouveau souffle à cette économie qualifiée de verte.

Puis, de façon plus locale, nous avons la chance d'avoir un promoteur qui entend faire de ce projet sa carte de visite pour poursuivre sa lancée sur le territoire nord-américain, assurant ainsi la réalisation respectueuse des travaux, le rayonnement de notre région et de notre province. Il va sans dire que la vente de cette électricité sur le marché américain générera des bénéfices pour toute la collectivité québécoise puisqu'elle sera gérée par notre société d'état, Hydro-Québec.

De plus, cette politique gouvernementale permet au Québec d'exprimer avec force son engagement à réduire la production des gaz à effet de serre. Clairement identifiés comme nocifs et dangereux pour l'environnement par leur action sur le climat entre autres, je vois comme une chance le fait que le gouvernement soit proactif dans la réduction des émissions.

En conclusion, parce que le projet comporte de grands avantages pour ma famille et moi, parce qu'il permettra une meilleure rentabilité de mes entreprises, parce qu'il permettra des investissements améliorant la valeur globale du capital forestier, parce qu'il amènera dans la province puis dans la MRC de l'Érable dynamisme économique et rayonnement, parce qu'il constituera dans l'avenir et pour tous ceux qui voudront le voir ainsi le symbole de notre effort à rendre la planète meilleure pour les générations à venir, je dis oui et supporte la venue d'un tel projet dans ma localité.



Pierre-Alain Marcoux, ing. f.  
Vice-président et coactionnaire  
Les Forestiers Marcoux et Fils inc.  
Ferme Forestière R. Marcoux inc.